

Pierre-André Monnard  
Solmont 2a  
2300 La Chaux-de-Fonds

**Chancellerie de La Chaux-de-Fonds**

Madame la présidente du Conseil général  
Espacité 1  
2301 La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds, le 3 avril 2015

Madame la présidente du Conseil général,

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mes fonctions de Conseiller communal. Cette décision est dictée par mon état de santé. Avant de remettre mon mandat, il est de mon devoir d'apporter quelques précisions afin d'empêcher que certains ne soient tentés de prendre prétexte de mon départ pour tourner la page de la crise qui secoue notre Ville, avant que toutes les leçons des erreurs passées n'aient été tirées.

Ces dernières semaines, j'ai été accusé d'avoir sciemment dissimulé à l'exécutif et au législatif des informations cruciales sur les résultats 2014 de la Ville. On m'a accusé d'être un menteur et un manipulateur. Ces accusations m'ont meurtri et m'ont ébranlé. Depuis le 5 février 2015, date à laquelle le déficit surprise de la Ville est apparu, je n'ai eu de cesse de comprendre ce qui s'était passé, en protestant toujours de ma bonne foi. D'emblée, j'ai affirmé n'avoir découvert le déficit surprise de la Ville que le 5 février 2015 et pas avant. Aujourd'hui, je l'affirme encore une dernière fois: sur la base des informations dont je disposais durant l'année 2014, je ne pouvais pas m'attendre au déficit surprise de la Ville. Sur la base des faits nouveaux dont je vous informe par ce courrier, je peux même affirmer que non seulement les documents de reporting ne m'ont fourni aucun message d'alarme, mais qu'en raison de leurs graves lacunes lors de leur rédaction, ils ont même empêché que les erreurs commises au moment de l'élaboration du budget 2014 n'apparaissent au grand jour. En effet, entre autre, il semble que les méthodes de prévisions dynamiques présentent des données corrompues, et ceci afin de les rendre cohérentes avec les autres méthodes de prévisions cachant ainsi l'erreur faite sur l'impôt des personnes physiques au moment de l'élaboration du budget 2014.

Les erreurs commises sont au nombre de deux. D'une part, environ CHF 6 millions d'impôts des personnes physiques ont été portés en trop au budget 2014. Cette première erreur résulte en partie d'une confusion de ma part; je l'admets. D'autre part, environ CHF 6 millions d'impôts issus des personnes morales ont été portés en trop au budget 2014. Cette deuxième erreur ne m'est pas imputable; elle résulte d'informations m'ayant été transmises qui gonflaient faussement de 30% la prévision d'impôts. En résumé, à son budget 2014, la Ville aurait dû inscrire des recettes fiscales à hauteur d'environ CHF 115 millions au lieu des CHF 127 millions qui y figurent. Si l'on compare ce montant (CHF 115 millions) aux recettes totales des comptes 2014 (CHF 110 millions), on constate

que l'écart entre le budget corrigé de ses erreurs et la réalité s'élève à CHF 5 millions, dont CHF 4,2 millions s'expliquent par la baisse des impôts payés par deux grosses sociétés horlogères locales. Il apparaît ainsi que, contrairement à ce qu'on a pu croire initialement, le déficit surprise de la Ville n'est pas lié à un effondrement généralisé des recettes, mais, pour l'essentiel, aux deux erreurs commises au moment de l'élaboration du budget 2014. Reste à expliquer pourquoi ces erreurs n'ont pas été détectées jusqu'en février 2015. Après avoir passé la comptabilité de la Ville au peigne fin, j'ai découvert que les documents de reporting fournis par le Service financier comportent une accumulation d'importantes et préoccupantes erreurs, en particulier :

- 1) erreurs d'interprétation du service des finances des tableaux de bord fournis par le canton (confusion systématique entre base 70 et base 77) ;
- 2) utilisation de chiffres corrompus (recettes) dans le but, semble-t-il, est de rendre cohérentes les prévisions entre elles ;
- 3) confusion entre les base 70 et 77 pour le calcul du potentiel à porter au budget 2015, ainsi que pour les prévisions 2014 ; et
- 4) incohérences dans la comptabilisation de la redistribution du fonds de répartition intercommunale.

En annexe à ce courrier, je vous transmets des documents qui présentent ces erreurs de manière détaillée. Quoique très technique et complexe, ce dossier est alarmant. Il apparaît que le Service financier n'a pas su gérer l'introduction du nouveau régime fiscal cantonal au 1<sup>er</sup> janvier 2014, qui a vu une modification des coefficients appliqués pour la répartition des impôts entre le canton et les communes. Plusieurs erreurs répétées d'interprétation ont été systématiquement commises dans les différents documents de reporting en ma possession. Je fais des constats factuels, j'apporte les informations en ma possession, mais il ne m'appartient plus de faire la lumière sur ces dysfonctionnements. Ce sera à la personne qui me succède à la direction des finances de s'en charger en soumettant, comme déjà proposé au Conseil communal, les documents de reporting 2014 du Service financier à un audit externe. Et ce sera à l'ensemble du Conseil communal et du Conseil général de veiller à prendre les mesures nécessaires par rapport aux conclusions dudit audit externe, afin que les erreurs du passé ne se reproduisent plus à l'avenir.

C'est un fait: des erreurs ont été commises au sein de mon dicastère. J'en assume ma part de responsabilité, mais d'autres doivent encore assumer les leurs. Aujourd'hui encore, je considère qu'on a demandé ma démission de manière précipitée, avant même de pouvoir juger en connaissance de cause sur des documents probants, et que cette sanction est disproportionnée. J'aurais voulu terminer le mandat pour lequel j'ai été élu et m'occuper moi-même de remettre de l'ordre dans les finances de la Ville. Ces dernières semaines, j'ai cru que ma santé me permettrait de le faire, d'où mon annonce de retour après les fêtes pascales. Ces trois derniers jours, cependant, j'ai dû me rendre à l'évidence: ma santé est toujours fluctuante. J'aurais pu repousser encore mon retour au sein du Conseil communal, mais cela aurait consisté à placer mes intérêts avant ceux de la Ville et de nos concitoyens. C'est pour éviter de me trouver dans cette situation – et pour cette raison seulement – que je cède ma place aujourd'hui.

Pierre-André Monnard



# Documents de reporting (« Rapports Barbezat »)

## Note explicative

par Pierre-André Monnard

### Préambule

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, une nouvelle clé de répartition des impôts entre le canton et les communes a été introduite dans le canton de Neuchâtel. Auparavant, la clé était de 130/70 (130 pour l'Etat et 70 pour les communes) pour les personnes physiques et de 100/100 (100 pour l'Etat et 100 pour les communes) pour les personnes morales. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la même clé de 123/77 est entrée en vigueur pour ces deux catégories de contribuables. A noter que pour l'impôt sur les personnes morales, la part communale (la base 77) fait l'objet d'une répartition intercommunale 70/15/15, à savoir que 70% du montant est versé directement aux communes, alors que le 30% restant est versé dans un pot commun, puis reversé aux communes pour moitié en fonction du nombre d'habitants et pour l'autre moitié en fonction du nombre de places de travail.

### Rapport Barbezat du 23 juillet 2014

Le 23 juillet 2014, dans une note à mon intention, le chef du Service financier, se basant sur les tableaux de bord de l'Etat, fournit la première estimation de l'année sur les recettes totales attendues au 31 décembre 2014. Afin de permettre des comparaisons avec les années précédentes, tous les chiffres de ce document de reporting sont basés sur le coefficient 70 en vigueur depuis 2005 (mais qui a été remplacé par le coefficient 77 au 1<sup>er</sup> janvier 2014). Au chapitre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, cette note estime, dans sa synthèse, que les recettes s'élèveront à CHF 70'297'000 (sur base 70). Rapporté au coefficient 77, ce montant représente environ CHF 77,3 millions, soit CHF 2,3 millions de moins que le chiffre porté au budget 2014. A l'époque, je n'ai aucune raison de considérer cet écart d'environ 3% comme inquiétant, d'autant moins que, historiquement, depuis 2008 que je suis en charge des Finances, l'estimation de juillet est toujours inférieure au résultat finalement obtenu au 31 décembre, ce qui se confirmera également pour l'année 2014.

Ce que j'ignore à l'époque, c'est que la note interne de mes services est faussement rassurante. En effet, lorsqu'il estime les recettes pour 2014, le Service financier traite les chiffres fournis par l'Etat en base 70 alors qu'ils sont, à juste titre, transmis en base 77 (voir annexe «Reporting\_23 juillet 2014\_p9»). Par conséquent, la prévision globale des recettes fiscales en base 70 aurait dû s'élever à CHF 64,5 millions au lieu des CHF 70,3 millions qui figurent dans la note (CHF 70'297'000 pour être précis, voir annexe «Reporting\_23 juillet 2014\_p11\_A»). Cette erreur a pour effet de rendre plausible le budget 2014, comme expliqué dans le précédent paragraphe, au lieu de faire apparaître une incongruité (la double comptabilisation des impôts sur la fortune).

En refaisant les calculs, on constate que, si les bons chiffres avaient été utilisés, ils auraient permis de mettre en évidence un écart de l'ordre de CHF 8,6 millions avec le budget 2014 en lieu et place des CHF 2,3 millions mis en évidence. Une telle différence aurait sans doute déclenché des recherches et permis d'identifier la double comptabilisation sur les impôts des personnes physiques. Au lieu de mettre au jour un problème, cette erreur du Service financier a ainsi eu pour conséquence de cacher la vraie situation au niveau des recettes sur les personnes physiques.

Dans cette même note du 23 juillet 2014, la mauvaise conversion entre bases 70 et 77 se retrouve au moment d'estimer les prévisions fiscales des personnes physiques pour 2015. Le Service financier utilise comme référence le montant de CHF 70'872'000, calculé en interprétant mal les valeurs fournies par l'Etat (voir annexe «Reporting\_23 juillet 2014\_p11\_B»). Une fois « corrigé » vers le haut pour le porter en base 77, le montant estimé des recettes s'élève ainsi à CHF 78,0 millions, une valeur fautive, mais rassurante parce qu'en ligne avec le budget 2014 (voir annexe «Reporting\_23 juillet 2014\_p11\_C»). Le budget 2015 de la Ville a été élaboré sur la base de cette fautive prévision. Pour conforter ses prévisions, le Service financier utilise trois méthodes indépendantes de prévision des recettes fiscales qu'il espère voir converger. La première méthode de prévision s'appelle « méthode statique » (approche 1, pages 8 et 9). Conformément à la logique de la note du 23 juillet 2014, le coefficient 70 y est pris comme référence pour calculer la prévision de l'année 2014, alors qu'il s'agit en fait d'un chiffre transmis par l'Etat en base 77. A l'instar de la méthode dynamique (voir ci-dessous), il en résulte des chiffres rassurants au lieu de faire apparaître les erreurs initiales du budget. Enfin, une erreur supplémentaire s'est glissée dans la note du 23 juillet 2014 au niveau de la deuxième méthode, dite « méthode dynamique » (approche 2, page 10). Force est de constater que cette méthode

dynamique utilise le chiffre sur le revenu 2013 (selon le tableau de bord au 27.06.2014 : CHF 64'736'306, voir annexe «Reporting\_23 juillet 2014\_p10») au lieu du chiffre 2014 (CHF 69'317'977). On peut se demander si cet artifice a été utilisé pour rendre la prévision de la méthode dynamique cohérente avec les prévisions des méthodes 1 et 3 pour 2014 et 2015. Ce point devra être expliqué par le Service financier.

Au chapitre de l'impôt sur les personnes morales, la note interne du 23 juillet 2014 véhicule des informations contradictoires. D'une part, à la page 20, elle indique une baisse significative de l'impôt sur les bénéficiaires. D'autre part, cependant, à la dernière page, dans le tableau récapitulatif qui résume dans le détail l'ensemble de la situation comptable pour les années 2013 et 2014, la note corrige cet écart en indiquant une prévision de l'impôt sur les personnes morales pour 2014 en ligne avec le budget 2014, à savoir respectivement de CHF 22'270'000 par rapport à CHF 23'977'000. Or, il apparaît aujourd'hui que ces chiffres rassurants sont faux en raison d'une erreur d'écriture qui a fait porter aux recettes les montants rétrocedés par le canton au titre de la redistribution intercommunale, alors que ces montants auraient dû être indiqués séparément comme c'est le cas pour le reste du tableau. Cette erreur de comptabilisation a été reproduite lors de l'élaboration du budget 2015, puisque les chiffres fournis par le canton étaient trop élevés, ce qui a conduit à un gonflement de l'estimation des recettes. La note interne du 23 juillet 2014 n'avait donc, pour les raisons expliquées ci-dessus, rien d'alarmant.

Par ailleurs, des informations convergentes obtenues des représentants du monde de l'économie, des fiduciaires et des banques, ainsi que les données économiques émises par la Fédération horlogère, m'ont conforté dans la conviction que la situation économique était toujours favorable et qu'il n'y avait pas lieu de craindre un effondrement des recettes – ce qui s'est avéré correct après coup. Néanmoins, la situation économique d'un important contribuable m'a incité, durant l'automne, à contacter le canton, seul détenteur d'informations dans le domaine des impôts sur les personnes morales, pour savoir s'il fallait s'attendre en 2014, malgré une conjoncture généralement positive, à des baisses significatives d'impôts sur les personnes morales. Les informations fournies par le canton ont été rassurantes : un seul gros contribuable avait été identifié comme à risque pour un montant de l'ordre de CHF 2,5 millions de francs.

J'en ai de suite informé mes collègues du Conseil communal. Finalement, il apparaît que les comptes 2014 ont été amputés au total de CHF 4,2 millions de francs suite à la taxation définitive de deux grandes sociétés horlogères.

### **Rapport Barbezat du 5 novembre 2014**

Le 5 novembre 2014, le Service financier me transmet une nouvelle version, actualisée sur la base des recettes fiscales enregistrées au 26 septembre 2014. Comme je m'y attendais, ce nouveau document de reporting présente des estimations meilleures que celui du 23 juillet 2014. Sur la base de ces informations faussement rassurantes, je n'ai aucune raison de m'inquiéter. Ce que j'ignore à l'époque, c'est que toutes les erreurs évoquées ci-dessus pour la note du 23 juillet 2014 se retrouvent intégralement dans la note du 5 novembre 2014. En ce qui concerne le potentiel de recettes fiscales des personnes physiques corrigé en base 77, cette amélioration de la situation débouche sur un optimisme encore plus grand de la part du Service financier : la prévision de CHF 77,3 millions de juillet grimpe à CHF 79,5 millions contre à un budget de CHF 79,6 millions.

Pour rappel, dans la note du 23 juillet 2014, une erreur a été décelée dans la méthode dynamique utilisée par le Service financier: le chiffre 2013 ont été utilisés à la place du chiffre 2014. Dans cette note du 5 novembre 2014, la prévision de la méthode dynamique est également fautive, mais pour une autre raison: l'utilisation de la valeur CHF 68'698'319 en lieu et place de CHF 63'894'161 (voir annexe «Reporting\_5 novembre 2014\_p10») qui figure dans le tableau de bord au 10.01.2014. Il n'est pas possible, à ce stade, de comprendre d'où provient ce chiffre complètement fantaisiste, mais on peut cependant noter qu'il permet d'aboutir à une prévision globale cohérente. Cette note, de même que celle du 23 juillet 2014, devront être soumises dans les meilleurs délais à un audit externe pour faire toute la lumière sur ces erreurs et remettre de l'ordre au sein du Service financier.

Pierre-André Monnard, le 3 avril 2015

L'estimation des recettes fiscales à partir du tableau de bord au 27.06.2014 se présente comme suit pour l'approche 1 :

Nb contribuables	24'977	100.00%			
Nb contribuables taxés	11'677	46.75%			
Nb contribuables non taxés	13'300	53.25%			
<b>Tableau de bord:</b>					
		<b>TB 27.06.2014</b>		<b>TB 10.01.2014</b>	<b>Variation</b>
Coefficient	104	●	104	●	01 -> 06
2000	83'011'759	55'873'299	83'012'159	55'873'568	-400
2001	94'055'367	63'306'497	94'056'030	63'306'943	-663
2002	93'718'157	63'079'529	93'732'583	63'089'239	-14'426
	100		100		-
2003	89'828'599	60'461'557	89'842'282	60'470'767	-13'684
2004	90'735'446	61'071'934	90'752'424	61'083'362	-16'979
2005		63'839'275		63'860'398	-21'122
2006		64'891'947		64'910'574	-18'627
2007		66'959'009		66'952'430	6'579
2008		66'575'907		66'571'616	4'290
2009		65'250'616		65'269'737	-19'121
2010		65'368'369		65'331'451	36'918
2011		67'999'748		67'993'327	6'421
2012		69'246'605		68'820'561	426'044
2013		64'736'306		63'894'161	842'146
Prévision 2014		██████████			69'317'977
<b>Total (arrondi au 1000)</b>				CHF	70'535'353
Rattrapage 2013 généré par	46.75%	des contrib. soit à 100%		1'801'342	
		à déduire: chiffre déjà considéré ci-dessus		-842'146	
		Solde du rattrapage 2013 en 2014		959'196	959'000
<b>Prévision 2014 après intégration du rattrapage 2013</b>					<b>71'494'000</b>
<b>Prévision 2015</b>					
Augmentation 1% sur la prévision 2014		69'317'977			70'011'000
Augmentation de 1% sur bordereau solde 2014					1'819'000
<b>Prévision 2015 y compris augmentation</b>					<b>71'830'000</b>

Sur la base des tableaux de bord du canton, le Service financier a, par erreur, cru que le montant de CHF 69'317'977 était en base 70, alors qu'il était en base 77.

Dans la méthode dynamique, le Service financier inscrit par erreur le montant de 2013 (CHF 64'736'306) au lieu du montant de 2014 (CHF 69'317'977)

c) Tableau de bord (approche 2- méthode dynamique)

L'approche 2 basée sur le tableau de bord donne les indications suivantes :

Nb contribuables	24'977	100.00%			
Nb contribuables taxés	11'677	46.75%			
Nb contribuables non taxés	13'300	53.25%			
				Coef. 100	
			CHF	CHF	
Impôt s/ revenu 2014 selon tab. bord au 27.06.2014 ( )				n/a	
Impôt s/ revenu 2014 selon tab.bord au 10.01.2014 (coefficient. 70)			63'894'161	n/a	
	Augmentation en CHF		842'146		
	Augmentation en %		1.318%		
L'augmentation de	1.318%	a été générée par le	46.75%	des contribuables (qui ont été taxés)	
L'augmentation ci-dessus ramenée à 100 % des contribuables donne			2.819%	d'augmentation	
<b>Le montant de CHF</b>	63'894'161	Concerne des acomptes 2014 calculés sur la taxation 2013. Vu la bonne conjoncture constatée depuis 2012, nous émettons l'hypothèse que les bordereaux soldes de 2014 présenteront en 2015 une augmentation de 1.000% par rapport à ceux de 2013 en 2014.			
Ajust. à 2014 ==> CHF	63'894'161	+	2.819%	= CHF	65'695'503
Ajust. à 2015 ==> CHF	65'695'503	+	1.000%	= CHF	66'352'458 => arrondi CHF <u>66'352'000</u>
<b>Prévision 2014 :</b>	65'695'503	+ rattr. 2013 en 2014	1'801'342	=	<b>67'500'000</b> (arrondi)
<b>Prévision 2015 :</b>	66'352'000	+ ratt. 2014 en 2015	1'819'000	=	<b>68'170'000</b> (arrondi)

d) Compass

Le tableau de comparaison "compass" du 28.06.214 – qui compare l'évolution de la taxation 2013 par rapport à 2012 et la situation du chiffreage 2014 – permet l'analyse suivante:

Nb contribuables:	25'012	100.00%		
Nb contrib. taxés et comparés:	12'030	48.10%		
(coefficient 100 pour 2003-2004; 70 dès 2005)				Chiffrage
			2012	2013
				2014
<u>Revenu imposable contribuables taxés et comparés</u>	422'148'700	427'126'000	417'697'000	
<u>Revenu imposable ramenée au nb de contribuables</u>	877'704'346	888'052'827	868'448'659	
Impôt s/revenu selon tab. bord au dernier boucllement	68'820'561	63'894'161		
Impôt s/revenu des contrib. comparés s/compass:	24'595'773	24'225'748	25'814'719	
Chiffrage ramené au nb de contribuables :	51'137'944	50'368'613	53'672'298	
Chiffrage en % des comptes de l'année correspondante	74.31%	78.83%	76.57%	<-moyenne
Chiffrage 2014 à 70% basé s/ % moyenne cptes 12-13			70'097'000	
A rajouter : rattrapage 2013 en 2014			1'801'342	
<b>Prévision 2014 après ajustement rattrapage 2013</b>			<b>71'898'342</b>	
<b>Prévision 2015</b>				
Augmentation de 1% sur la prévision 2014			70'798'000	
Augmentation de 1% sur bordereau solde 2014 - acomptes 2014			1'819'000	
<b>Prévision 2015 après ajustement rattrapage 2014</b>			<b>72'617'000</b>	

L'approche compass est à prendre avec une certaine prudence.

Comme la valeur moyenne proposée par le Service financier (CHF 70'297'000) est calculée sur base 70, elle est faussement rassurante lorsqu'elle est portée en base 77 par le lecteur de la note. En effet, on obtient de la sorte une estimation des recettes d'environ CHF 77,3 millions, soit 3% seulement sous le budget 2014 (CHF 79,6 millions).

e) Synthèse

**Prévision du Service financier pour 2014 :**

Les chiffres ressortant des différentes analyses ci-dessus peuvent être résumés comme suit:

	27.06.2014
	CHF
Tableau de bord (approche 1)	71'494'000
Tableau de bord (approche 2)	67'500'000
Compass	71'898'342
<i>Moyenne</i>	<b>70'297'000</b>

La valeur moyenne de **CHF 70'297'000.-** (arrondi) peut être retenue. Elle est nettement inférieure au budget 2014 (CHF 79'592'000.-) et supérieure aux prévisions du Service financier au 30.11.2013 pour 2014 (CHF 65'7000'000.-).

Par conséquent et par prudence, nous estimons que la **prévision 2014** pour le compte 4001100 sera de **CHF 70'297'000.-**.

Pour information, l'impôt sur le revenu figurant dans les comptes 2013 se monte à CHF 67'428'897.70.

Remarques:

Pour rappel, avec la méthode postnumerando, nous comptabilisons les acomptes facturés pour l'année courante, complétés en plus ou en moins par la différence entre taxation et tranches provisionnelles de l'année précédente. Les acomptes de l'année courante étant ajustés à la taxation qui intervient, les différences ont donc un effet double sur le résultat.

Si le double effet a été positif ces dernières années, il peut être pervers et réserver de mauvaises surprises puisqu'en cas de stagnation ou de baisse la différence négative est doublée (rectificatifs de l'année précédente + ajustement des acomptes de l'année en cours).

**Prévision du Service financier pour 2015 :**

	27.06.2014
	CHF
Tableau de bord (approche 1)	71'830'000
Tableau de bord (approche 2)	68'170'000
Compass	72'617'000
<i>Moyenne</i>	<b>70'872'000</b>

La valeur moyenne de **CHF 70'872'000.-** pourrait être provisoirement retenue pour la prévision 2015.

Par conséquent et par prudence, nous estimons que la **prévision 2015** pour le compte 4001100 sera de CHF 70'872'000.- (arrondi).

Selon la nouvelle clé de répartition Etat/Communes (123/77), le montant à considérer pour la **prévision 2015** se monte à **CHF 77'960'000.-** (arrondi) et se calcul comme suit :

Part communale 77 = CHF 70'872'000.- x 77 / 70      CHF 77'960'000.- (arrondi)

**Budget 2015**

Tenant compte de la nouvelle clé de répartition décidée le 03.12.2013 par le Grand Conseil, le chiffre provisoire à inscrire au **budget 2015** se monte à **CHF 77'960'000.-**.

Nous relevons que le budget 2015 est plus élevé de l'ordre de 7 mios par rapport à la prévision 2014, basée sur les tableaux de bord.

e) Synthèse

**Prévision du Service financier pour 2014 :**

Les chiffres ressortant des différentes analyses ci-dessus peuvent être résumés comme suit:

	27.06.2014
	CHF
Tableau de bord (approche 1)	71'494'000
Tableau de bord (approche 2)	67'500'000
Compass	71'898'342
<i>Moyenne</i>	<i>70'297'000</i>

La valeur moyenne de **CHF 70'297'000.-** (arrondi) peut être retenue. Elle est nettement inférieure au budget 2014 (CHF 79'592'000.-) et supérieure aux prévisions du Service financier au 30.11.2013 pour 2014 (CHF 65'7000'000.-).

Par conséquent et par prudence, nous estimons que la **prévision 2014** pour le compte 4001100 sera de **CHF 70'297'000.-**.

Pour information, l'impôt sur le revenu figurant dans les comptes 2013 se monte à CHF 67'428'897.70.

Remarques:

Pour rappel, avec la méthode postnumerando, nous comptabilisons les acomptes facturés pour l'année courante, complétés en plus ou en moins par la différence entre taxation et tranches provisionnelles de l'année précédente. Les acomptes de l'année courante étant ajustés à la taxation qui intervient, les différences ont donc un effet double sur le résultat.

Si le double effet a été positif ces dernières années, il peut être pervers et réserver de mauvaises surprises puisqu'en cas de stagnation ou de baisse la différence négative est doublée (rectificatifs de l'année précédente + ajustement des acomptes de l'année en cours).

**Prévision du Service financier pour 2015 :**

	27.06.2014
	CHF
Tableau de bord (approche 1)	71'830'000
Tableau de bord (approche 2)	68'170'000
Compass	72'617'000
<i>Moyenne</i>	<i>70'872'000</i>

La valeur moyenne de **CHF 70'872'000.-** pourrait être provisoirement retenue pour la prévision 2015.

Par conséquent et par prudence, nous estimons que la **prévision 2015** pour le compte 4001100 sera de CHF 70'872'000.- (arrondi).

**Selon la nouvelle clé de répartition Etat/Communes (123/77), le montant à considérer pour la prévision 2015 se monte à CHF 77'960'000.- (arrondi) et se calcul comme suit :**

Part communale 77 = CHF 70'872'000.- x  CHF 77'960'000.- (arrondi)

**Budget 2015**

Tenant compte de la nouvelle clé de répartition décidée le 03.12.2013 par le Grand Conseil, le chiffre provisoire à inscrire au **budget 2015** se monte à **CHF 77'960'000.-**.

Nous relevons que le budget 2015 est plus élevé de l'ordre de 7 mios par rapport à la prévision 2014, basée sur les tableaux de bord.

Ici, le Service financier procède correctement à la transformation (de base 70 à base 77) de sa prévision 2015. Mais comme, en fait, sa prévision est déjà partiellement en base 77 – ce que le Service financier n'a pas compris – l'opération conduit à gonfler artificiellement la prévision finale pour 2015, ce qui crée une illusion de cohérence entre les chiffres du budget 2014, des comptes 2014 et du budget 2015.

e) Synthèse

**Prévision du Service financier pour 2014 :**

Les chiffres ressortant des différentes analyses ci-dessus peuvent être résumés comme suit:

	27.06.2014 CHF
Tableau de bord (approche 1)	71'494'000
Tableau de bord (approche 2)	67'500'000
Compass	71'898'342
<i>Moyenne</i>	<i>70'297'000</i>

La valeur moyenne de **CHF 70'297'000.-** (arrondi) peut être retenue. Elle est nettement inférieure au budget 2014 (CHF 79'592'000.-) et supérieure aux prévisions du Service financier au 30.11.2013 pour 2014 (CHF 65'7000'000.-).

Par conséquent et par prudence, nous estimons que la **prévision 2014** pour le compte 4001100 sera de **CHF 70'297'000.-**.

Pour information, l'impôt sur le revenu figurant dans les comptes 2013 se monte à CHF 67'428'897.70.

Remarques:

Pour rappel, avec la méthode postnumerando, nous comptabilisons les acomptes facturés pour l'année courante, complétés en plus ou en moins par la différence entre taxation et tranches provisionnelles de l'année précédente. Les acomptes de l'année courante étant ajustés à la taxation qui intervient, les différences ont donc un effet double sur le résultat.

Si le double effet a été positif ces dernières années, il peut être pervers et réserver de mauvaises surprises puisqu'en cas de stagnation ou de baisse la différence négative est doublée (rectificatifs de l'année précédente + ajustement des acomptes de l'année en cours).

**Prévision du Service financier pour 2015 :**

	27.06.2014 CHF
Tableau de bord (approche 1)	71'830'000
Tableau de bord (approche 2)	68'170'000
Compass	72'617'000
<i>Moyenne</i>	<i>70'872'000</i>

La valeur moyenne (CHF 70'872'000) obtenue ici est fautive en raison d'une erreur d'interprétation du Service financier qui a cru obtenir du canton des chiffres en base 70 alors qu'ils étaient en base 77. Le montant correct devrait être ici de l'ordre de CHF 65,0 millions

La valeur moyenne de **CHF 70'872'000.-** pourrait être provisoirement retenue pour la prévision 2015.

Par conséquent et par prudence, nous estimons que la **prévision 2015** pour le compte 4001100 sera de CHF 70'872'000.- (arrondi).

Selon la nouvelle clé de répartition Etat/Communes (123/77), le montant à considérer pour la **prévision 2015** se monte à **CHF 77'960'000.-** (arrondi) et se calcul comme suit :

Part communale 77 = CHF 70'872'000.- x 77 / 70      CHF 77'960'000.- (arrondi)

**Budget 2015**

Tenant compte de la nouvelle clé de répartition décidée le 03.12.2013 par le Grand Conseil, le chiffre provisoire à inscrire au **budget 2015** se monte à **CHF 77'960'000.-**.

Nous relevons que le budget 2015 est plus élevé de l'ordre de 7 mios par rapport à la prévision 2014, basée sur les tableaux de bord.

Dans le tableau récapitulatif de la note du 23 juillet 2014, le Service financier place par erreur les montants redistribués par le pot commun dans les recettes fiscales au lieu de les laisser, comme partout ailleurs dans le tableau, hors recettes fiscales. Cela a pour conséquence de faire pratiquement disparaître tout décalage entre la prévision des recettes des personnes morales (CHF 22'270'000) et le budget 2014 (CHF 23'977'000), induisant ainsi en erreur le lecteur de la note.

No de compte et libellé	Budget 2014 approuvé par le CG	Proj. SFI au 27.07.14 pour 2014	Prév. SFI au 30.06.13 pour 2014	Ecart entre proj. 27.06.14 et BU 14	Ecart entre proj. 30.06.13 et BU 14	Budget 2013 approuvé par le CG	Proj. SFI au 30.11.13 pour 2013	Prév. SFI au 30.06.12 pour 2013	Ecart entre proj. 30.11.13 et BU 13	Ecart entre proj. 30.06.12 et BU 13	Comptes 2013
4001000 PP, impôt sur la fortune	KCHF 5'775	KCHF 5'652	KCHF 5'076	KCHF -123	KCHF -699	KCHF 5'200	KCHF 5'135	KCHF 4'900	KCHF -65	KCHF -300	KCHF 5'214
4001050 PP, impôt sur fortune - rectificatifs	77	20	69	-57	-8	150	60	100	-90	-50	10
<b>Total PP impôt sur la fortune</b>	<b>5'852</b>	<b>5'672</b>	<b>5'145</b>	<b>-180</b>	<b>-707</b>	<b>5'350</b>	<b>5'195</b>	<b>5'000</b>	<b>-155</b>	<b>-350</b>	<b>5'224</b>
4001100 PP, impôt sur le revenu	79'592	70'297	67'170	-9'299	-12'422	65'700	66'821	66'300	1'121	600	67'429
4001150 PP, impôt sur revenu - rectificatifs	67	500	62	433	-5	360	62	500	-298	140	513
<b>Total PP impôt sur le revenu</b>	<b>79'659</b>	<b>70'797</b>	<b>67'232</b>	<b>-8'862</b>	<b>-12'427</b>	<b>66'060</b>	<b>66'883</b>	<b>66'800</b>	<b>823</b>	<b>740</b>	<b>67'942</b>
4001200 PP, cptes d'insuffisances	260	650	562	390	302	970	725	750	-245	-220	217
4001300 Impôt s/rev. frontaliers	12'388	12'481	12'991	93	603	12'833	12'575	11'695	-258	-1'138	12'298
4001310 Impôt s/rev. front. princ. échéance	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0
4001350 Impôt s/rev. front - rectificatifs	29	50	50	21	21	50	50	50	0	0	-298
4001400 Impôt à la source	3'696	3'900	3'360	104	-336	3'600	3'360	3'360	-240	-240	3'242
<b>TOTAL PP</b>	<b>101'884</b>	<b>93'450</b>	<b>89'340</b>	<b>-8'434</b>	<b>-12'544</b>	<b>88'863</b>	<b>88'788</b>	<b>87'655</b>	<b>-75</b>	<b>-1'208</b>	<b>88'625</b>
4011000 PM, impôt sur le capital	1'203	720	0	-483	-1'203	1'650	1'740	1'520	90	-130	1'800
4011050 PM, impôt sur capital - rectificatifs	168	100	220	-68	52	200	300	50	100	-150	-86
<b>Total PM impôt sur le capital</b>	<b>1'371</b>	<b>820</b>	<b>220</b>	<b>-551</b>	<b>-1'151</b>	<b>1'850</b>	<b>2'040</b>	<b>1'570</b>	<b>190</b>	<b>-280</b>	<b>1'714</b>
4011100 PM, impôt sur les bénéf.	22'138	11'913	24'000	-10'225	1'862	28'200	25'237	20'500	-2'963	-7'700	26'417
4011150 PM, impôt sur bénéf. - rectificatifs	467	100	607	-67	140	450	1'000	300	550	-150	-409
<b>Total PM impôt sur les bénéfiques</b>	<b>22'605</b>	<b>12'013</b>	<b>24'607</b>	<b>-10'592</b>	<b>2'002</b>	<b>28'650</b>	<b>26'237</b>	<b>20'800</b>	<b>-2'413</b>	<b>-7'850</b>	<b>26'008</b>
46xxx PM, part du pot commun par habitant	0	-	0	4'400	0	0	-	0	0	0	0
46xxx PM, part du pot commun par employé	0	-	0	5'000	0	0	-	0	0	0	0
4011200 PM, cptes d'insuffisances	1	37	1	36	0	1	1	1	0	0	1
<b>TOTAL PM</b>	<b>127'353</b>	<b>117'220</b>	<b>115'488</b>	<b>-10'133</b>	<b>-11'885</b>	<b>120'814</b>	<b>118'481</b>	<b>111'476</b>	<b>-2'333</b>	<b>-9'338</b>	<b>117'885</b>
4021000 Taxe foncière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4021100 Impôt foncier PM	1'492	1'500	1'320	8	-172	1'450	1'415	1'450	-35	0	1'537
4001500 Privimt. provision débite pm impôts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL IMPÔTS (40)</b>	<b>127'353</b>	<b>117'220</b>	<b>115'488</b>	<b>-10'133</b>	<b>-11'885</b>	<b>120'814</b>	<b>118'481</b>	<b>111'476</b>	<b>-2'333</b>	<b>-9'338</b>	<b>117'885</b>
3300300 Remises / rectificatifs / non-valeurs / ADB	-3'200	-3'000	-3'200	200	0	-3'500	-3'000	-3'600	500	-100	-2'401
4623000 Fonds de redistribution PM	-	0	0	-4'625	-4'625	2'800	3'765	2'500	965	-300	3'790
4623050 Fonds de redistribution PM - rectifs	-	0	1'000	-1'000	0	0	1'092	1'500	1'092	1'500	1'014

Les prévisions du Service financier se fondent sur des modèles basés sur des chiffres connus lors de leur élaboration; ils comportent en principe une certaine prudence. Ils tiennent néanmoins compte d'une estimation du rattrapage (favorable ou défavorable) des années antérieures lié au système praenumerando.

Pour rappel, la présente note est mise à jour mensuellement à partir du 30 juin de chaque année; nous ne disposons pas d'informations suffisamment fiables plus tôt.

Des entretiens avec le Chef du Service des contributions de l'Etat et les Chefs des services des villes auront lieu afin de comparer l'évolution de la situation.

René Barbezat

Dans la méthode dynamique, le Service financier inscrit le montant de CHF 68'698'319 de provenance inconnue

c) Tableau de bord (approche 2- méthode dynamique)

L'approche 2 basée sur le tableau de bord donne les indications suivantes :

Nb contribuables	24'098	100.00%		
Nb contribuables taxés	20'307	84.27%		
Nb contribuables non taxés	3'791	15.73%		
			Coeff. 70 CHF	Coeff. 100 CHF
Impôt s/ revenu 2014 selon tab. bord au 31.10.2014 (coeff. à 70)			70'140'689	n/a
Impôt s/ revenu 2014 selon tab.bord au 10.01.2014 (coeff. 70)			68'698'319	n/a
	Augmentation en CHF		1'442'370	
	Augmentation en %		2.100%	
L'augmentation de	2.100%	a été générée par le	84.27%	des contribuables (qui ont été taxés)
L'augmentation ci-dessus ramenée à 100 % des contribuables donne			2.492%	d'augmentation
Le montant de CHF	68'698'319	Concernes des acomptes 2014 calculés sur la taxation 2013. Vu la bonne conjoncture constatée depuis 2012, nous émettons l'hypothèse que les bordereaux soldes de 2014 présenteront en 2015 une augmentation de 1.000% par rapport à ceux de 2013 en 2014.		
Ajust. à 2014 ==> CHF	68'698'319	+	2.492%	= CHF 70'409'957
Ajust. à 2015 ==> CHF	70'409'957	+	1.000%	= CHF 71'114'057 => arrondi CHF 71'114'000
<b>Prévision 2014 :</b>	70'409'957	+ rattr. 2013 en 2014	2'322'305	= <b>72'730'000</b> (arrondi)
<b>Prévision 2015 :</b>	71'114'000	+ ratt. 2014 en 2015	2'346'000	= <b>73'460'000</b> (arrondi)

d) Compass

Le tableau de comparaison "compass" du 01.11.2014 – qui compare l'évolution de la taxation 2013 par rapport à 2012 et la situation du chiffre 2014 – permet l'analyse suivante:

Nb contribuables:	25'287	100.00%	
Nb contrib. taxés et comparés:	17'702	70.00%	
(coeff 100 pour 2003-2004; 70 dès 2005)			Chiffrage 2014
<u>Revenu imposable contribuables taxés et comparés</u>	<u>777'698'600</u>	<u>788'757'800</u>	<u>761'134'900</u>
<u>Revenu imposable ramenée au nb de contribuables</u>	<u>1'110'928'983</u>	<u>1'126'726'839</u>	<u>1'087'288'005</u>
Impôt s/revenu selon tab. bord au dernier bouclément	68'820'561	63'894'161	
Impôt s/revenu des contrib. comparés s/compass:	46'372'150	45'803'657	48'036'463
Chiffage ramené au nb de contribuables :	66'241'812	65'429'730	68'619'254
Chiffage en % des comptes de l'année correspondante	96.25%	102.40%	99.33% <-moyenne
Chiffage 2014 à 70% basé s/ % moyenne cptes 12-13			69'083'000
A rajouter : rattrapage 2013 en 2014			2'322'305
<b>Prévision 2014 après ajustement rattrapage 2013</b>			<b>71'405'305</b>
<b>Prévision 2015</b>			
Augmentation de 1% sur la prévision 2014			69'774'000
Augmentation de 1% sur bordereau solde 2014 - acomptes 2014			2'346'000
<b>Prévision 2015 après ajustement rattrapage 2014</b>			<b>72'120'000</b>

L'approche compass est à prendre avec une certaine prudence.